

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE D'UN ÉLÈVE OU D'UN ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

☐ 1^{re} DEMANDE☐ RENOUELEMENT

- POUR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE EN TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF (véhicule léger) LE DOSSIER DEVRA ÊTRE RETOURNÉ AU PLUS TARD **LE 7 JUILLET 2026**. ATTENTION : AU-DELÀ DE CETTE DATE, PAS DE GARANTIE DE PRISE EN CHARGE DÈS LA RENTRÉE.
- POUR UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT TRANSPORT EN COMMUN (Cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF, etc.) OU AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS, LE DOSSIER DEVRA ÊTRE RETOURNÉ AU PLUS TARD **LE 30 SEPTEMBRE 2026**.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Retrouvez les conditions de prise en charge dans le guide des TEEH sur www.loire.fr/TEEH

- ÊTRE RECONNU EN SITUATION DE HANDICAP (JOINDRE LA NOTIFICATION DES DROITS MDPH)
- ÊTRE DOMICILIÉ DANS LA LOIRE
- ÊTRE SCOLARISÉ EN MILIEU ORDINAIRE
- OBTENIR UN AVIS MÉDICAL DE TRANSPORT

**Le service TEEH se base sur l'avis médical de transport rendu par la MDPH.
Si celui-ci n'existe pas ou n'est plus à jour, vous serez contacté.**

ATTENTION :

- Seuls les élèves et étudiants reconnus en situation de handicap et ayant obtenu un avis médical de transport "NE PEUT PAS UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN" peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transports scolaires.
- Les apprentis et alternants en situation de handicap ne peuvent pas bénéficier de cette prise en charge.

DOSSIER TRANSPORT SCOLAIRE

À retourner : • soit à teeh@loire.fr **Attention au poids des pièces jointes. En l'absence d'accusé de réception sous 8 jours, appelez-nous.**
 • soit par courrier (adresse postale) : Département de la Loire - Pôle Aménagement et Développement Durable - Service TEEH
 2 rue Charles de Gaulle – 42022 Saint-Étienne cedex 1

Vous pouvez nous contacter au **04 77 34 45 64** ou **04 77 34 45 56** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : F ☐ M ☐

REPRÉSENTANT LÉGAL

REPRÉSENTANT LÉGAL	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
Garde alternée (Si oui, joindre obligatoirement le planning de garde (semaines paires / impaires)) ☐ OUI ☐ NON	
NOM : _____	NOM : _____
PRÉNOM : _____	PRÉNOM : _____
ADRESSE COMPLÈTE : _____	ADRESSE COMPLÈTE : _____
CODE POSTAL : _____	CODE POSTAL : _____
COMMUNE : _____	COMMUNE : _____
PORTABLE* : _____	PORTABLE* : _____
TÉL. : _____	TÉL. : _____
E-MAIL (OBLIGATOIRE) : _____	E-MAIL (OBLIGATOIRE) : _____

*Un numéro de portable est indispensable pour les alertes SMS

ADRESSE DE PRISE EN CHARGE SI DIFFÉRENTE DE CELLE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Joindre une attestation de placement pour les élèves en famille ou établissement d'accueil
et une attestation de domicile de semaine pour les étudiants.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Portable* (OBLIGATOIRE) : _____ Tél. : _____ E-mail (OBLIGATOIRE) : _____

* Un numéro de portable est indispensable pour les alertes SMS

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2026-2027

Établissement scolaire : _____

Adresse complète : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Mention obligatoire de la classe : _____ ☐ ULIS ☐ Autre Nom du dispositif : _____

Jours de transport vers l'établissement scolaire :

lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐

Régime : externe ☐ demi-pensionnaire ☐ interne ☐ semi-interne ☐

Établissement scolaire fréquenté en 2025-2026 : _____

MOBILITÉ DE L'ÉLÈVE / ÉTUDIANT (à renseigner uniquement dans le cadre d'une demande de transport adapté)

L'élève est-il en fauteuil ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, le fauteuil est-il pliable ? OUI ☐ NON ☐ Est-il électrique ? OUI ☐ NON ☐

Les informations ci-dessus sont nécessaires à la prise en charge sanitaire et seront transmises au transporteur.

Vous avez la possibilité de nous communiquer tout renseignement sur le handicap de l'élève/étudiant afin de faciliter sa prise en charge en transport adapté collectif : _____

Les informations ci-dessus seront transmises au transporteur.

VOTRE DEMANDE (une case à cocher obligatoirement)

Pour toute demande, joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'élève ou l'étudiant ne peut pas prendre les transports en commun (selon l'avis médical de transport)

☐ 1 - REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORTS EN COMMUN (Cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF...) de l'élève et de l'éventuel accompagnateur (joindre un certificat de scolarité et un RIB)

ou

☐ 2 - ORGANISATION DE LA FAMILLE - BÉNÉFICIEZ DE L'AIDE FINANCIÈRE VÉHICULE PARTICULIER (indemnités kilométriques : 1,50 € du km) (joindre un RIB)

ou

☐ 3 - ORGANISATION PAR LE DÉPARTEMENT - TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF (joindre un justificatif de domicile de - 3 mois)

ATTENTION soumis à conditions :

- transport avec d'autres élèves pouvant générer un temps de trajet plus long non opposable par la famille,
- prise en charge non adaptable à l'emploi du temps.

JE DÉCLARE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR LE PRÉSENT IMPRIMÉ.

À _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

LE _____

LA PRÉSENTE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FAIT L'OBJET D'UNE INSTRUCTION PAR LE SERVICE TEEH DU DÉPARTEMENT.
UN COURRIER RÉPONSE VOUS SERA ADRESSÉ APRÈS LE 19 AOÛT.

PROTECTION DES DONNÉES :

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont traitées sous la responsabilité du Département de la Loire - 2 rue Charles de Gaulle- 42000 SAINT-ÉTIENNE.

Elles sont nécessaires à l'instruction de votre demande de prise en charge des frais de transport scolaire pour un élève ou étudiant en situation de handicap.

Les destinataires de vos données sont les agents dûment habilités du Département de la Loire ainsi que les transporteurs chargés de la prise des élèves et étudiants.

Vos données seront conservées conformément à la durée réglementaire déterminée en lien avec le service des archives départementales.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification en contactant le service TEEH : teeh@loire.fr.

Le Département de la Loire a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : rgpd@loire.fr

En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous avez également la possibilité de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés - 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07